

APRÈS ART. 13:

N° I-3282

ASSEMBLÉE NATIONALE

PLF POUR 2023 - (N° 273)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° I-3282

présenté par

Mme Meynier-Millefert, Mme Decodts, Mme Le Feur et Mme Violland

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 13:, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.